



## Cadre général du cours PHI-2117 : Stage

Ce document tient lieu de plan de cours

Le cours **Stage** permet aux étudiantes et étudiants inscrits au Baccalauréat en philosophie de faire un stage, rémunéré ou non, **en lien avec la philosophie**. Ce cours est réservé aux étudiants qui ont acquis un **minimum de 54 crédits** et dont la **moyenne cumulative minimale est de 3,33/4,33**. Les activités prévues au stage doivent équivaloir à **au moins 140 heures de travail** et leur lien avec le travail d'un futur diplômé en philosophie doit être évident.

Divers types de stages peuvent être envisagés : enseignement au secondaire ou au collégial, participation à des comités d'éthique, travail de recherche pour un groupe artistique ou socio-politique, etc.

N'importe quel professeur ou chargé de cours de la Faculté de philosophie peut répondre de la valeur pédagogique du stage et être responsable de son évaluation. *MAIS, sauf exception, c'est le directeur des programmes de premier cycle qui assume le rôle de responsable du stage*. Un superviseur du stage doit aussi être identifié dans le milieu où se déroule le stage.

L'étudiant intéressé par un stage, mais qui n'a pas déjà trouvé par lui-même de lieu pour le faire peut suivre la formation « OSE : Obtenir un stage ou un emploi » offerte par le Service de placement, puis trouver par lui-même un lieu de stage.

*Préalablement à l'inscription*, l'étudiant doit faire approuver son projet par la Direction des programmes de premier cycle en philosophie. Il doit ensuite remplir [ce formulaire](#), obtenir toutes les signatures et le remettre à l'agente de gestion des études (local 414).

**\*\*** L'étudiant doit informer la direction des programmes de son intérêt à faire un stage *avant le début de la session concernée*, sans quoi sa candidature ne sera pas admissible.

\* \* \*

Les rubriques qui suivent présentent plusieurs éléments devant ou pouvant servir de cadre à un stage en enseignement. Quelques considérations, dont celles concernant l'évaluation du stage, s'appliquent aussi à tout autre type de stages.

Le superviseur du stage doit avoir pris connaissance de ce cadre général.

## **Tâches avant le stage**

Un stage ne peut être improvisé. Il est impérieux d'entreprendre certaines démarches avant le début du stage. Il convient entre autres :

- de réfléchir sérieusement aux objectifs pédagogiques visés par le stage, en considérant en particulier les objectifs généraux du programme (quels objectifs du programme seront mieux atteints grâce à ce stage?);
- de formuler clairement les objectifs pédagogiques du stage (il faut que ce stage ajoute une plus-value aux cours du programme, contribue de façon inédite à l'atteinte de l'un ou l'autre de ces objectifs);
- d'identifier précisément les tâches prévues (en consultation avec le responsable du stage et le superviseur). Il faut que l'on voit les relations entre les tâches prévues et les objectifs du stage).

Le cas échéant, le futur stagiaire peut participer à la rédaction du plan du cours auquel il sera associé ou à la définition de la tâche qu'il aura à accomplir dans le milieu concerné.

## **Le cas des stages en enseignement au collégial**

### **Tâches pendant le stage**

*Certaines des tâches suivantes peuvent ne pas s'appliquer et d'autres peuvent s'ajouter. Toutes celles suivies d'un astérisque(\*) sont obligatoires dans le cadre d'un stage en enseignement au collégial.*

- prendre connaissance du devis ministériel\*;
- étudier au moins trois plans différents d'un même cours, les comparer, constater que les devis peuvent se concrétiser différemment;
- assister à un cours tout au long de la session, en ayant régulièrement avec son responsable des discussions touchant le contenu des cours, la pédagogie, l'organisation matérielle, etc.\*;
- assister à quelques cours de deux professeurs ayant des approches différentes\*;
- offrir des ateliers de dépannage aux étudiants en préparation des travaux et examens (soit dans le cadre de ce cours, soit au niveau du département entier);
- préparer et donner *au moins deux exposés d'au moins 30 minutes chacun* (soit de son cru, soit en suivant de près le plan préparé par le professeur responsable du cours)\*;
- créer un plan de cours respectant le devis ministériel\*.
- préparer au moins une question d'examen ;
- corriger les copies d'un travail, d'un examen ou d'une partie d'un examen, sous la supervision de l'enseignant, qui demeure responsable de l'attribution de la note finale;
- faire filmer l'un de ses exposés; le visionner de manière critique avec le professeur superviseur au collège;
- assister à une ou à des assemblées départementales;
- etc.

## **Évaluation formative**

Rencontre à la mi-session avec le directeur des programmes de premier cycle ou le professeur responsable du stage à la Faculté de philosophie. C'est l'occasion de faire le point sur le travail en cours, sur sa pertinence pédagogique, sur les difficultés rencontrées et sur ce qui devrait être fait dans le reste du stage.

Il revient à l'étudiant de contacter le responsable du stage afin de prévoir cette rencontre. Cette responsabilité n'incombe pas au responsable du stage.

## **Évaluation sommative**

1. Rapport de stage : compte-rendu critique de l'expérience.

Quels étaient les objectifs au départ et les tâches ou les activités prévues? Qu'est-ce qui a été fait et pas fait (et pourquoi)? En quoi les objectifs ont été atteints? Quelles conclusions tirer de l'expérience de stage? Explication des difficultés rencontrées. Commentaires. (10 pages en Times 12 points double interligne)

Dans le cas d'un stage en enseignement collégial, il est important d'*ajouter en annexe du rapport de stage le plan de cours du superviseur de stage ainsi que le plan de cours créé par le stagiaire.*

2. Évaluation du stage par le superviseur. L'envoi se fait par courriel, avec copie conforme au directeur de programme si celui-ci n'est pas responsable du stage.

Le superviseur doit avoir lu le rapport et indiqué dans son évaluation que ce dernier est bien conforme. Il donne aussi brièvement son appréciation du stage (15-25 lignes).

La note accordée par le responsable du stage doit tenir compte de l'avis du superviseur.

Le résultat de l'évaluation se traduira par une note de A+ à E.

Dans le cas d'un avis défavorable du superviseur ou lorsque le rapport de stage n'est pas satisfaisant, une rencontre peut être organisée avec l'étudiant, le superviseur, le responsable et le directeur des programmes. L'étudiant pourrait être invité à rédiger un rapport de stage plus satisfaisant.